

MINISTÈRE DES FINANCES ET DU BUDGET

\*\*\*\*\*

DIRECTION DE CABINET

\*\*\*\*\*

DIRECTION GÉNÉRALE DU BUDGET

\*\*\*\*\*

DIRECTION DE LA PRÉPARATION DU BUDGET

\*\*\*\*\*

N° 0503 /2011/MFB/DIR.CAB/DGB/DPB.-



PUBLIQUE CENTRAFRICAINE  
Unité - Dignité - Travail  
\*\*\*\*\*

Bangui, le 26 - AVR 2011

Le Ministre des Finances et du  
Budget

A

Monsieur le Secrétaire Exécutif de  
l'Initiative Africaine Concertée sur la  
Réforme Budgétaire (CABRI)  
Pretoria

**Objet :** Ratification de l'accord portant création de CABRI

**P.J :** Copie de l'Instrument d'Adhésion

CABRI Secretariat

2011-06-10

RECEIVED

Monsieur le Secrétaire Exécutif,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que, par Instrument d'Adhésion N° 0156/MAEIRF/DIRCAB/DGAJA/DAJ/SAJ du 25 mars 2011, la République Centrafricaine vient de ratifier l'Accord portant création de l'Initiative Africaine Concertée sur la Réforme Budgétaire (CABRI).

Ainsi, je vous envoie ci-joint la copie de l'instrument d'adhésion comme le prévoit la procédure d'adhésion à CABRI.

Je vous informe par la même occasion que des dispositions sont en train d'être prises pour le versement de notre contribution conformément aux dispositions de l'Accord portant création de cette institution.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire Exécutif, l'expression de ma considération distinguée.

  
Albert BESSE

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES,  
DE L'INTEGRATION REGIONALE  
ET DE LA FRANCOPHONIE.

\*\*\*\*\*

DIRECTION DE CABINET

\*\*\*\*\*

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES JURIDIQUES  
ET ADMINISTRATIVES

\*\*\*\*\*

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES  
ET DU CONTENTIEUX

\*\*\*\*\*

SEVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES

\*\*\*\*\*

N° 0156 /MAEIRF/DIRCAB/DGAJA/DAJC/SAJ.-

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Unité – Dignité - Travail

\*\*\*\*\*

## INSTRUMENT D'ADHESION

Nous Général de Corps d'Armée **Antoine GAMBI**, Ministre des Affaires Etrangères, de l'Intégration Régionale et de la Francophonie agissant par délégation permanente de son Excellence le Général d'Armée **François BOZIZE**, Président de la République, Chef de l'Etat,

Ayant vu et examiné l'Accord portant création en 2004, de l'Initiative Africaine Concertée sur la Reforme Budgétaire (CABRI),

Avons décidé conformément aux dispositions de l'article 19 al 4 dudit Accord, de l'adhésion de la République Centrafricaine à cette Organisation Intergouvernementale.

A ce titre, nous déclarons que sont acceptées toutes les dispositions de l'Accord et promettons qu'elles seront inviolablement observées.

En foi de quoi, nous avons signé le présent Instrument d'adhésion pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Bangui, le 25 MARS 2011



Général de Corps d'Armée  
**Antoine GAMBI**